

L'Ambassade nous communique : allocations anticipées aux Suisses victimes de la persécution nationale-socialiste

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Ambassade nous communique :

Allocations anticipées aux Suisses victimes de la persécution nationale-socialiste

APPEL

L'arrêté fédéral du 20 septembre 1957 concernant l'octroi d'allocations anticipées à des Suisses victimes de la persécution nationale-socialiste est entré en vigueur. En application de son article 4, alinéa 2, la commission chargée d'examiner les demandes d'allocation lance un appel public avec délai forclusif.

Les demandes d'allocations anticipées peuvent être présentées par les citoyens suisses victimes de la persécution nationale-socialiste, qui ne sont pas à même de se prévaloir de la législation édictée en la matière par la République fédérale d'Allemagne. Il s'agit principalement des personnes qui n'ont jamais eu leur domicile sur le territoire de l'Allemagne (frontières du 31 décembre 1937).

L'allocation est accordée dans les limites prévues par l'arrêté ci-dessus mentionné.

Elle peut être refusée au double national, dont la nationalité suisse n'est pas prépondérante.

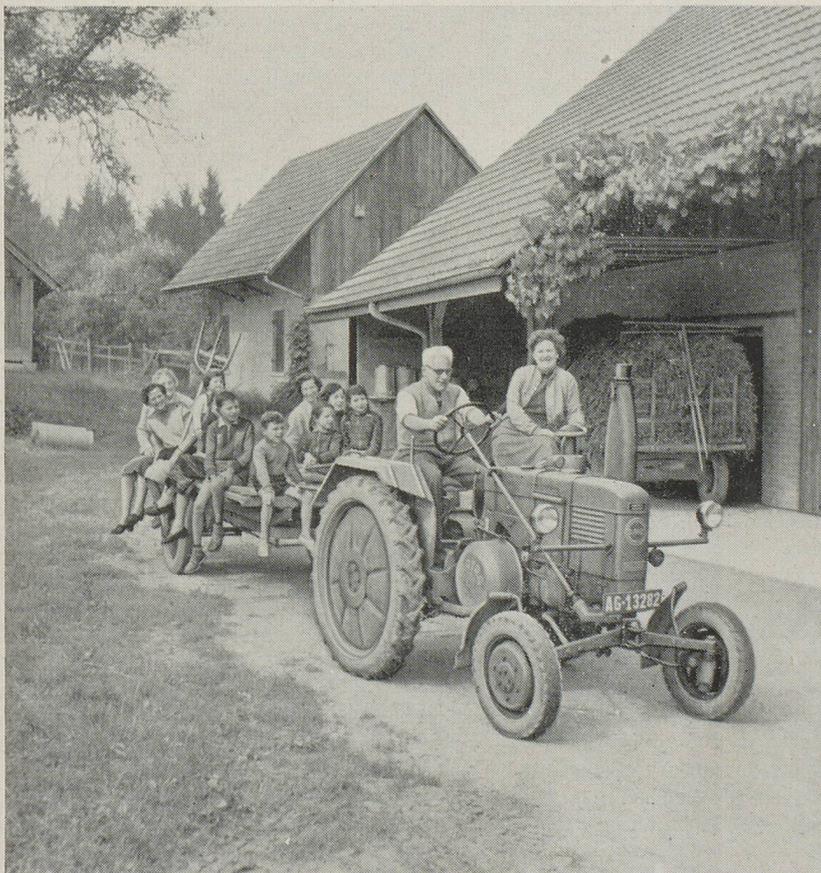
Les intéressés doivent adresser leur demande par écrit avant le 31 octobre 1958 à la Commission des allocations anticipées aux Suisses victimes de la persécution nationale-socialiste. Berne 3. *Le délai a un caractère forclusif.* Le fait que l'intéressé a déjà porté son cas à la connaissance d'une autorité fédérale, cantonale ou communale ne le dispense pas de s'annoncer dans le délai prescrit.

La demande, écrite en caractère d'imprimerie ou à la machine, doit contenir le nom, le prénom, la date de naissance, le lieu d'origine et l'adresse du requérant.

Au cas où le requérant ne s'est pas encore annoncé au Département politique fédéral, il ajoutera un court exposé relatif aux événements et circonstances sur lesquels il fonde sa réclamation.

Pour la Commission des Allocations anticipées aux Suisses victimes de la persécution nationale-socialiste : *Le Président* : JACCARD.

«Home» pour Suisses de l'étranger... un pied-à-terre dans la patrie



'Home' pour Suisses
de l'étranger
à Dürrenäsch
(Argovie-Suisse)



Auslandschweizer-"Home" Dürrenäsch
(Aargau-Schweiz)

Le «Home» ouvert à tous les Suisses de l'étranger. L'hôte du «Home» ne paye qu'un modeste prix de pension de fr. s. 5.— à 10.— par jour en espèces et s'engage, en dehors de ses loisirs, dont il dispose à son gré, à collaborer à l'exploitation de l'entreprise pourvoyant directement ou indirectement à la subsistance des hôtes du «Home».

Le «Home» est ouvert toute l'année. Demandez des prospectus à votre consulat ou directement au Secrétariat du «Home» pour Suisses de l'étranger à Dürrenäsch (Argovie-Suisse).



4
Joyeux départ pour les foins! Des hôtes du «Home» se font une joie de participer aux travaux de la «Bampf», la ferme du «Home». - Fröhliche Fahrt zum Heuet! «Home» - Gäste freuen sich auf dem «Home» - Bauernhof «Bampf» mitzuhelfen.

Auslandschweizer-«Home»... ein «pied-à-terre» in der Heimat